

Question de Kattrin Jadin à Philippe Goffin (Affaires étrangères et Défense) sur "Le jugement contre les militants des droits de l'homme en Turquie"

Kattrin Jadin (MR): *Monsieur le Ministre, récemment, la justice turque a condamné quatre militants d'Amnesty international pour appartenance à des mouvements terroristes. Selon les dires de l'organisation qui lutte partout dans le monde pour le respect des droits de l'homme, les juges ont été énormément mis sous pression par les autorités turques.*

Déjà leur mise en garde à vue était très controversée. Uniquement sous la pression et l'attention internationale, les accusées ont pu être libérées sous caution après 4 mois voire même seulement après un an pour l'accusé principal.

Bien que la Belgique n'est pas intervenir dans les jugements d'autres pays, il est élémentaire que nous devons veiller à ce que nos alliés et futurs partenaires respectent la Convention des Droits de l'homme – ce qui n'est vraisemblablement actuellement pas le cas en Turquie avec de nombreux opposants et journalistes critiques emprisonnés.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

•Qu'en est-il des accusations d'Amnesty international, de Human Rights Watch, et de bien d'autres à l'égard de la Turquie et son système judiciaire sous contrôle politique?

•La coalition internationale compte-t-elle réagir face à ce jugement ?

•La Belgique prendra-t-elle également position à ce sujet ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Philippe Goffin, ministre: Madame Jadin, de manière générale, la dégradation des droits humains et de l'État de droit en Turquie est une préoccupation majeure de la Belgique et la tendance observée ces derniers mois, entre autres avec les procès contre des activistes de la société civile, n'est en effet guère positive. L'Union européenne s'est exprimée de manière claire sur le sujet dans un communiqué de presse du porte-parole du Service européen pour l'action extérieure daté du 4 juillet dernier. Dans ce communiqué, le Service européen pour l'action extérieure regrette la décision de la Cour. Cette décision renforce à nouveau les préoccupations de l'Union européenne, exprimées à de nombreuses reprises, et partagées par la Belgique, concernant le recul de l'État de droit et des libertés fondamentales en Turquie.

Le Service européen pour l'action extérieure rappelle qu'en tant que pays candidat à l'adhésion de l'Union européenne et pays membre du Conseil de l'Europe, les autorités turques doivent donner suite de manière appropriée aux recommandations du Conseil de l'Europe et des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Il est également impérativement demandé à la Turquie de réaliser des progrès concrets en matière d'État de droit et de libertés fondamentales, qui sont les pierres angulaires de la relation entre l'Union européenne et la

Turquie. Ce communiqué de presse a également été distribué lors du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 7 juillet dernier, à toutes les délégations.

Le Commissaire aux droits de l'homme au CDE a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude face aux mesures prises par les autorités turques et a appelé les autorités à rétablir l'indépendance de la justice et à cesser de viser et de réduire au silence les défenseurs des droits de l'homme. Toutes ces questions sont suivies de près par nos postes à Ankara et à Istanbul, ainsi que par mes services à Bruxelles; des contacts réguliers ont lieu avec la société civile turque. Par le passé, mon prédécesseur n'a pas manqué de faire part de nos inquiétudes en matière de droits humains aux autorités turques, et je compte suivre la même route.

Au niveau multilatéral, la Belgique est également très active. Lors de la session du Conseil des droits de l'homme de mars et de juin 2019, nous avons évoqué la situation en Turquie et en particulier les atteintes à la liberté d'expression et à celle des médias, aux activités et à l'intégrité physique des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des opposants politiques.

La Belgique a participé au dernier examen périodique universel de la Turquie en janvier 2020, avec trois recommandations exprimant notre inquiétude quant à la détérioration des droits humains et des libertés par rapport aux précédents EPU, notamment en ce qui concerne l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'utilisation de la loi antiterroriste et les mariages précoces et forcés.

L'observation des procès des défenseurs des droits humains est un des outils auxquels nous avons recours pour soutenir ces personnes. La Belgique est particulièrement active dans ce domaine, en coordination avec les autres États membres de l'Union européenne. Nos diplomates ont ainsi assisté au suivi d'un nombre important de procès en Turquie.

Notre présence à elle seule indique clairement aux autorités nationales et locales tout l'intérêt que nous portons à une affaire et nous permet de tirer certaines conclusions qui complètent notre analyse de la procédure dans son ensemble. C'est sur la base de cette analyse que nous pourrions ensuite nous forger un jugement sur le fait que les défenseurs des droits humains en question ont ou n'ont pas eu accès à un procès équitable, un élément sur lequel nous pouvons ensuite communiquer de manière bilatérale ou par le biais d'un dialogue au niveau européen.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces informations complètes. On en parlait déjà la semaine dernière: la situation en Turquie se dégrade de mois en mois, de semaine en semaine et certainement en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Je constate que nos diplomates sur place ainsi que notre ministre fournissent les efforts nécessaires pour continuer à sensibiliser et à dialoguer mais aussi pour prendre à un moment donné des positions nettement plus fortes, je l'espère.